

## Plastique (utilisé pour la flottaison)

Le plastique est devenu un matériau de construction courant pour les quais. Il est résistant et flotte bien lorsqu'il est étanche, mais il peut se détériorer à la suite d'une exposition au vent, aux vagues et aux rayons ultraviolets. La plupart des matériaux en plastique n'altèrent pas la qualité de l'eau. Il existe sur le marché des matériaux de flottaison et de revêtement en plastique de formes, de tailles et de couleurs différentes qui se prêtent parfaitement à la construction de quais flottants et de plateformes pour la baignade. La plupart des plastiques ne sont pas faits pour soutenir des structures et doivent donc être soutenus par des matériaux plus solides comme le bois. Consultez votre fournisseur de matériaux de construction pour déterminer quel type de plastique convient le mieux à votre projet.



Un quai en construction fait de bois non traité et de polystyrène pour la flottaison.

## Polystyrène

Le polystyrène (mousse plastique) a très peu d'effet sur la qualité de l'eau. Toutefois, certaines formes de polystyrène, en particulier le polystyrène expansé blanc, se décomposent avec le temps. Cela peut être dangereux pour les poissons et pour les autres organismes aquatiques, qui risquent d'essayer d'en ingérer de petits morceaux en croyant qu'il s'agit de nourriture. Pour les dispositifs de flottaison des quais, des hangars à bateaux ou des plateformes pour la baignade, les pontons de polystyrène extrudés à alvéoles fermés bleus ou roses sont recommandés. Les pontons devraient être enveloppés dans une feuille de polyéthylène pour les protéger contre les déversements d'essence accidentels.

## Travaillons ensemble pour protéger l'habitat du poisson

**Contribuez à préserver la qualité de l'habitat du poisson dans nos lacs et nos cours d'eau. Communiquez avec le personnel de l'organisme compétent avant de commencer des travaux dans l'eau ou en bordure de l'eau.**

Pour de plus amples renseignements ou pour obtenir des exemplaires d'autres feuillets d'information de la présente série, communiquez avec :

Pêches et Océans Canada District de Calgary 7646 8e Rue N.-E. Calgary (Alberta) T2E 8X4 Tél: (403) 292-5160 Télé: (403) 292-5173	Pêches et Océans Canada District d'Edmonton 4253 97e Rue Edmonton (Alberta) T6E 5Y7 Tél: (780) 495-4220 Télé: (780) 495-8606	Pêches et Océans Canada District de Lethbridge 704 4 e Avenue, bur. 204 Lethbridge (Alberta) T1J 0N8 Tél: (403) 394-2920 Télé: (403) 394-2917	Pêches et Océans Canada District de Peace River 9001 94e Rue Peace River (Alberta) T8S 1G9 Tél: (780) 618-3220 Télé: (780) 618-3235
--	--	---	---

[www.dfo-mpo.gc.ca/canwaters-eauxcan](http://www.dfo-mpo.gc.ca/canwaters-eauxcan)

Les bureaux fédéraux et provinciaux figurant dans l'annuaire sous Gouvernement du Canada et sous Gouvernement de l'Alberta

This publication is also available in English.

Imprimé sur du papier de post-consommation

Octobre 2003

## Travaux en bordure de l'eau?

### CE QUE VOUS DEVRIEZ SAVOIR SUR L'HABITAT DU POISSON ET LES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Le présent feuillet d'information fournit des renseignements sur les différents matériaux de construction utilisés pour les travaux dans l'eau. La méthode d'examen des projets de travaux dans l'eau a récemment subi plusieurs changements. Ces changements sont décrits dans le premier feuillet d'information *Travaux en bordure de l'eau? Ce que vous devriez savoir sur l'habitat du poisson*. Le feuillet en question présente toute la série de feuillets d'information intitulée *Travaux en bordure de l'eau?*, qui a été conçue pour faciliter la planification de divers types de travaux de ce genre.

### Informez-vous au sujet de la Loi sur les pêches et des autres lois

La *Loi sur les pêches* du gouvernement fédéral a pour but de protéger l'habitat du poisson. En vertu de cette loi, personne ne peut effectuer des travaux qui détériorent, perturbent ou détruisent l'habitat du poisson, sans l'autorisation de Pêches et Océans Canada. Cette loi interdit également de déverser des substances nocives dans les eaux où vivent des poissons. Quiconque contrevient à cette loi est passible d'amendes considérables et risque l'emprisonnement. On peut en outre exiger le paiement des frais engagés pour remettre l'endroit dans son état d'origine. Les autres lois pouvant être pertinentes sont présentées dans le feuillet d'introduction intitulé *Travaux en bordure de l'eau? Ce que vous devriez savoir sur l'habitat du poisson*.



Le présent feuillet d'information fournit des renseignements à l'intention des propriétaires qui projettent d'utiliser des matériaux de construction pour des projets de construction dans l'eau ou près de l'eau. Certains matériaux peuvent détériorer la qualité de l'eau et sont nocifs pour les poissons ou leur habitat. D'autres matériaux peuvent réduire la diversité de l'habitat naturel en remplaçant les rives et les substrats naturels par des structures artificielles moins diversifiées. Le présent feuillet donne quelques conseils pour vous aider à choisir des matériaux de construction sans danger pour le poisson.

De plus, vous seriez bien avisé de consulter des entrepreneurs, des ingénieurs ou des vendeurs de matériaux de construction de votre région pour avoir la certitude que vous avez réglé comme il faut tous les détails de votre projet. La plupart des entrepreneurs peuvent généralement vous recommander des matériaux de construction attrayants, durables et sans danger pour le poisson, l'habitat du poisson et la qualité de l'eau.

# Travaux en bordure de l'eau?

## CE QUE VOUS DEVRIEZ SAVOIR SUR L'HABITAT DU POISSON ET LES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION



### Structures naturelles (bio-ingénierie)

La bio-ingénierie est une méthode qui fait appel aux plantes et à d'autres matériaux pour stabiliser les pentes et les rives et qui, pour freiner l'érosion et la sédimentation, recourt à des plantes vivantes. Les méthodes axées sur la bio-ingénierie fournissent généralement un habitat de bien meilleure qualité aux poissons et à la faune que les solutions artificielles traditionnelles. Évitez d'utiliser des enrochements (c.-à-d. de grosses roches), du béton, de l'acier ou du plastique pour stabiliser des pentes, puisque ces matériaux fournissent un habitat très limité au poisson et aux autres organismes aquatiques.



Le béton non concassé et les résidus sont à déconseiller.

### Matériaux réutilisés et recyclés

Même si, en général, les efforts visant à réduire, réutiliser et recycler les matériaux peuvent comporter des avantages environnementaux, les vieux matériaux (p. ex., les traverses de chemin de fer traitées au créosote, les bidons en métal, pneus ou pièces de voitures rebutés) ne sont pas recommandés pour les travaux dans l'eau ou en bordure de l'eau. Il est prouvé que ces matériaux libèrent des poisons, des huiles, de la graisse ou d'autres substances chimiques toxiques pour les humains, le poisson et les autres espèces de la faune. Il est également déconseillé d'utiliser du béton de rebut pour des travaux dans l'eau ou pour la protection contre l'érosion.

### Bois non traité

Le bois est couramment utilisé pour diverses constructions, notamment la construction de quais et de plateformes pour la baignade. Le bois est un matériau avec lequel il est relativement facile de travailler; il est offert à un prix raisonnable; et il possède une certaine souplesse, qui lui permet de ployer sous la pression. Les types de bois à considérer sont le thuya géant, le séquoia, le cyprès et le thuya occidental (dans cet ordre), qui sont tous de beaux matériaux d'une durabilité raisonnable. Ces bois sont dotés d'agents de préservation naturels qui les protègent contre la rouille attribuable à une exposition répétée à l'eau et au séchage à l'air. Pour les pieux non provisoires, des types de bois plus solides tels que le sapin de Douglas, la pruche du Canada et le mélèze laricin (dans cet ordre) sont de bons choix. Malheureusement, ce groupe n'est pas aussi résistant à la rouille que le premier. Pour les pieux non provisoires, on peut utiliser du mélèze occidental, du pin voire même de l'épinette, s'il n'est pas possible de se procurer du sapin, de la pruche ou du mélèze. Les méthodes conventionnelles de préservation du bois, soit la peinture et la teinture, ne sont pas une bonne solution dans le cas des projets de construction dans l'eau ou en bordure de l'eau. Par exemple, tout revêtement appliqué sur un quai se décolore, formera des cloques et se détachera du bois. Les revêtements endommagés prennent l'eau, devenant ainsi un lieu propice à la formation de champignons qui endommagent le bois. Au lieu de décaper et de réappliquer un revêtement à intervalle régulier, la solution est d'utiliser les espèces de bois recommandées et de laisser le bois devenir gris.

### Bois traité

L'épinette ou le pin traités sous pression sont considérablement moins dispendieux que les espèces de bois recommandées pour les quais, tel le cèdre, mais comme la qualité du bois d'œuvre destiné au traitement est habituellement faible, le bois traité sous pression est généralement plus porté à gauchir et à se fissurer lorsqu'il est exposé à des intempéries que les espèces non traitées recommandées. Compte tenu que le bois traité sous pression peut libérer des produits chimiques dans l'environnement, ce produit doit être utilisé avec prudence et évité si possible. Il est plus difficile de travailler avec du bois traité sous pression, parce que la sciure de bois est jugée toxique et que chaque bout coupé doit être scellé avec un agent de préservation approuvé. Il ne faut pas utiliser de produits de préservation du bois organiques (le créosote et le PCP, par ex.) sur des structures placées dans l'eau ou près de l'eau. Il faut s'efforcer d'acheter des produits fabriqués selon les meilleures pratiques de gestion (les produits du bois porteront une estampille BMP). Tous les produits de préservation du bois utilisés de nos jours contiennent des composés toxiques pour les champignons et doivent être utilisés avec prudence. Si vous employez du bois traité ou si vous appliquez un produit de préservation vous-même, assurez-vous de lire soigneusement l'étiquette et de prendre toutes les précautions suggérées par le fabricant.

### Métaux

Les structures en métal sont généralement déconseillées dans l'eau ou près de l'eau, surtout s'il s'agit de structures verticales solides. Ces dernières fournissent un habitat très limité au poisson et aux autres organismes aquatiques. Dans certains cas, cependant, l'acier peut être le seul matériau qu'il convient d'employer. Par exemple, les montants de soutien en acier sont souvent l'une des meilleures solutions pour la construction de quais et de ponts.

L'acier non peint peut rouiller et gâcher l'apparence de votre rive, mais il a très peu d'effet sur la qualité de l'eau. L'acier peint doit être évité dans l'eau parce que les écailles de peinture peuvent être toxiques pour les organismes aquatiques, y compris le poisson. Pour les murs de soutènement en métal qui s'étendent sous la laisse de crue annuelle moyenne, il faut obtenir une autorisation. Communiquez avec Pêches et Océans Canada et avec le bureau de l'Alberta Environnement de votre région. Les structures en acier inoxydable, en acier galvanisé ou en bronze sont souvent plus chères que celles en acier, mais elles durent plus longtemps.



Les structures verticales solides ne fournissent à peu près pas d'habitat au poisson.

### Béton

Les structures verticales massives ou en pente faites de béton ne fournissent pratiquement pas d'habitat au poisson et autres organismes aquatiques et sont généralement déconseillées dans l'eau ou près de l'eau. Dans certains cas, le béton peut être un matériau d'utilisation acceptable; vous aurez cependant de la difficulté à obtenir des autorisations s'il existe des solutions de rechange raisonnables au béton. Nous vous recommandons de faire appel à des professionnels pour la construction et la planification des structures en béton. Si vous employez du béton pour construire des murs qui seront en contact avec l'eau, vous devez utiliser des formes étanches qui vous permettront de couler le béton dans une cavité sèche et d'éviter qu'il ne soit déversé accidentellement dans l'eau. Lorsqu'il est durci, le béton ne nuit pas à la qualité de l'eau et peut servir à la construction de diverses structures, tels des blocs d'ancrage pour quais flottants ou des plateformes pour la baignade. Si le béton couvre des aires situées sous la laisse de crue moyenne d'un plan d'eau, vous devez obtenir une autorisation. Communiquez avec Pêches et Océans Canada.